



CCAS Ville de
Mazamet

Extrait du registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 081-268101250-20230314-CCAS14032023_2-BF

S²LOW

Séance du 14 Mars 2023

Membres du Conseil d'Administration

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 17 |
| Présents | 14 |
| Représentés | 3 |
| Absents | 0 |
| Votants | 16 |

Le Conseil d'Administration convoqué par Monsieur le Maire, Président, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Madame Françoise ROUQUETTE, Vice-Présidente.

Date de Convocation : 07 Mars 2023

Date d'Affichage : 07 Mars 2023

Secrétaire de séance : Madame Florence BERBESSOU

Etaient présents : Mme Françoise ROUQUETTE, Mme Christine ROQUES, Mme Agnès MAUREL, Mme Josiane ESTRABAUD, Mme Elizabeth ORIVES, Mme Evelyne MARTY-MARINONE, M. Jean-Michel BRIANT, Mme Stéphanie LAFONT, M. René STEFANI, M. Guy MONTAGNAC, Mme Florence BERBESSOU, Mme Anne-Marie PRADES, Mme Antoinette PITTET, Mme Chantal STRICKER

Etaient représentés : M. Olivier FABRE représenté par Mme Agnès MAUREL, M. Jean-Claude CARAYOL représenté par M. Guy MONTAGNAC, M. Julien ARMENGAUD représenté par Mme Florence BERBESSOU

OBJET : Exercice 2022 – Budget du CCAS - Vote du Compte Administratif

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Françoise ROUQUETTE, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par son Président Monsieur Olivier FABRE, Maire de Mazamet.

Monsieur le Président représenté par madame Agnès MAUREL ne prend pas part au vote.

Le Conseil d'Administration constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu, débattu et voté le compte de gestion, le conseil d'administration entend, débat et arrête les résultats définitifs du compte administratif.

Le Conseil d'Administration

SE PRONONCE

sur le Compte Administratif 2022 du Budget du CCAS :

- Vote du compte administratif 2022 :

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Adopté à l'unanimité,

La Vice-Présidente



Françoise ROUQUETTE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*